

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

« DEUS MEUMQUE JUS »

Rite Ecossais Ancien et Accepté

« ORDO AB CHAO »



**Au nom et sous les auspices du
SUPREME CONSEIL UNI**

Liberté Egalité Fraternité



LOGE DE PERFECTION N°08

"STELLA MARIS"

ORIENT DE TOULON

Présentation d'un morceau d'architecture au 4^{ème} degré

Par le Frère Joseph PEREZ 33^{ème} D.:

TITRE : LE SERMENT D'ALLEGANCE

Le 20 Avril.2024

LE SERMENT D'ALLEGANCE

T.:F.:P.:M.: et vous tous mes FF.: M.:S.:

Au quatrième degré, au moment de notre initiation, nous prêtons allégeance au SCU par un serment solennel. En voici le texte,

« A la gloire du G.:A.:D.:L.:U.:, et en présence des FF ici rassemblés je fais solennellement et sincèrement alliance avec eux et je m'engage par serment à ne jamais révéler aucun des secrets de ce degré à aucune personne au monde autres que celles qui y ont droit, et après avoir été dûment autorisé à le faire

Je promets et je jure,

- Allégeance au S.:C.:U.: des S.:G.:I.:G.: du 33° degré,
- Obéissance à ses règlements, statuts et décrets, suivant les vrais principes et les anciennes traditions maçonniques.

Je promets et je jure de rester fidèle jusqu'à la mort à tous les devoirs que je suis requis d'accomplir envers l'humanité, envers mon pays, envers ma loge, envers ma famille, envers mon frère, envers mon ami, envers mon prochain, et de ne jamais y faillir en cas de nécessité, détresse, danger et persécution ».

Mais ce serment nous lie t-il avec le S.:C.:U.: ou avec nos FF ?

Cela signifierait-il une soumission parfaite et totale au S.:C.:U.: ?

Lors de notre cérémonie d'initiation au premier degré, nous avons franchi la porte basse, souvenez-vous du Frère qui nous a dit « baissez-vous monsieur, cette porte est très basse » et du sentiment que nous avons ressenti à ce moment là, d'impuissance complète.

Allégeance, obéissance, soumission à la volonté d'un autre dans l'exécution d'un acte, être soumis à une force, une loi, un principe. Est ce cela que nous voulons? On nous a répété que nous étions libres et de bonnes mœurs, dans une loge libre.

Au quatrième degré, nous remplissons notre devoir, puisque le devoir est la grande loi de la franc- maçonnerie.

La démarche maçonnique est active, nous ne sommes pas des contemplatifs, nous agissons sans relâche à la recherche de la parole perdue, de la vérité.

Le R.:E.:A.:A.: nous conduit lentement, mais sûrement sur la voie de l'éveil de notre conscience, de notre être intérieur pour atteindre la connaissance, voire peut-être la vérité.

Cela ne se fera pas sans effort, Hiram en est l'exemple « fidèle au devoir jusqu'à la mort »

L'obéissance ne peut exister que dans le cadre de l'obéissance à la loi morale, dont le livre des rois posé sur notre autel des serments est le garant

Le serment d'allégeance nous lie au S.:C.:U.: aussi longtemps que nous ferons partie de la juridiction, cet engagement, ce serment, c'est une promesse que nous nous faisons à nous-mêmes de toujours tendre vers la perfection de l'amour ,car l'apôtre Paul dans sa première lettre aux Corinthiens dit «Si je n'ai pas l'amour ,je ne suis rien »

Dans l'obéissance aux règlements généraux, la notion de liberté personnelle intervient, puisque l'implication et le temps que nous consacrons à la Franc-maçonnerie est personnelle et affaire de choix.

Donner du sens à sa vie, pour donner un sens à sa mort, c'est déposer ses métaux, ses chaînes et toutes ses idées reçues vers une plus grande liberté.

Le serment d'allégeance que nous prêtons est donc un choix personnel que nous faisons en continuant le chemin maçonnique pour l'éveil de notre conscience.

J'ai dit TFPM